

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods Commune de La Neuveville

Toute reproduction, partielle ou totale du contenu rédactionnel est réservé



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérante: Paroisse réformée de La Neuveville, par M. Pascal Aegerter, Grand-Rue 13, 2520 La Neuveville.

Emplacement: parcelle N° 123, au lieu-dit: «Chemin de la Blanche-Eglise 1», commune de La Neuveville.

Projet: rénovation partielle des façades Est, Nord et Ouest de la tour de la Blanche-Eglise.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP G.

Recensement arch.: objet C, bâtiment digne de protection, sous protection de la Confédération depuis le 26.09.1911, protégé par ACE depuis le 27.09.1911 et par contrat avec le canton de Berne depuis le 25.09.2025, ensemble bâti D.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 septembre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants: Martin Reber, chemin des Epinettes 4, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Martin Reber, chemin des Epinettes 4, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle 927, chemin des Epinettes 4, 2520 La Neuveville

Zone: Zone d'habitation H2

Zone protégée: Plan d'alignement secteur Est

Inventaire fédéral des paysages

Dérogation: Art. 32 RCC

Constructions et dimensions: Selon plans déposés
Projet: Aménagement d'une place de parc extérieure, démolition et reconstruction d'un muret

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 14 août 2026 au 14 septembre 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 14 août 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requête en prolongation de la durée de validité du permis de construire 2440/2022-16156 délivré par la Municipalité de La Neuveville le 2 octobre 2023

Requérants: Emmanuel Zufferey et Ngoc Khanh Vu, Chemin des Plantes 17, 2520 La Neuveville

Auteur du projet: Claude Wampfler, Lindenstrasse 15, 2552 Orpund

Emplacement: Parcelles 1315 et 1765, chemin des Plantes 17, 2520 La Neuveville

Zone: Plan de quartier «les Plantes»

Projet: Installation d'une pergola métallique ouverte et d'un cabanon en bois

Prolongation de la validité du permis jusqu'au 2 novembre 2028

Les oppositions, uniquement contre la demande en prolongation de la durée de validité, faites par écrit et motivées seront reçues jusqu'au 14 septembre 2026 au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville.

La Neuveville, le 14 août 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérants: Jacqueline et Peter Schöfer, Stockackerweg 25, 2564 Bellmund

Auteur du projet: Maibach Gartenbau GmbH, Gasse 27, 2553 Safen

Emplacement: Parcelle 1554, route du Château 46, 2520 La Neuveville

Zone: Zone d'habitation H2

Zone protégée: Inventaire fédéral des paysages

Dérogation: Art. 15 RCC

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Remplacement de l'ancien mur de soutènement en traverses de chemin de fer par un mur en pierre du Jura, remplacement des dalles de terrasse.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 14 août 2026 au 14 septembre 2026. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 14 août 2026

Municipalité de La Neuveville

Avis de construction

Requérante: Municipalité de La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Emplacement: parcelle N° 126, au lieu-dit: «Route de Bienne», commune de

La Neuveville.

Projet: aménagement d'un parc à chiens avec installation de nouvelles clôtures et de nouveaux portails d'entrées, agrandissement d'une rampe d'accès en pavés filtrants pour les véhicules de service, pose d'un panneau d'information, démolition d'un muret et construction d'un nouveau muret en béton.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZBP G.

Objet protégé: IVS d'importance nationale BE 3.0.5.

Recensement arch.: ensemble bâti D.

Dérogations: art. 80 LR et 88 al. 2 let. G RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 20 septembre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 21 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire

Projet de Chemins de Fer Fédéraux Suisses (CFF) concernant la signalisation en cabine ETCS L2 entre Neuchâtel et Bienne

Communes: NE: Neuchâtel, Laténa, Cornaux, Cressier NE, Le Landeron

BE: La Neuveville, Ligerz, Twann-Tüscherz, Biel/Bienne

Requérante: CFF

Objet: Le projet vise la modernisation du système de signalisation ferroviaire entre Neuchâtel et Bienne dans le cadre de la stratégie ERTMS de l'OFT, avec le passage à la signalisation en cabine (ETCS Level 2), notamment dans le secteur de Cressier NE à Bienne en lien avec la construction du tunnel de Ligerz. Il comprend l'adaptation et le renforcement des infrastructures existantes (GSM-R, génie civil, installations électriques et de sécurité) ainsi que la mise en place d'un réseau radio redondant composé de 23 sites ferroviaires (nouveaux, adaptés ou supprimés). L'objectif est d'assurer une transmission fiable et continue des données de signalisation en cabine et de garantir la compatibilité du réseau avec les exigences de l'ETCS L2. Le dossier d'approbation des plans est structuré en un sous-dossier de synthèse et deux sous-dossiers techniques (radio ferroviaire et techniques ferroviaires), le volet radio comprenant 23 sous-dossiers correspondant à chaque site.

Au total, 75 parcelles sont concernées par des emprises provisoires ainsi que par des servitudes (17 parcelles CFF, 6 parcelles du domaine public et 52 parcelles de tiers). Les CFF affirment que tous les propriétaires ont été contactés et informés du projet. Le projet est devisé à Fr. 26.4 millions.-.

Pour les détails, il sera renvoyé aux plans mis à l'enquête publique pour consultation.

Procédure: La procédure d'approbation des plans est régie par la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), pour autant que la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.

Mise à l'enquête: Les plans du projet peuvent être consultés à:

- Département de l'Urbanisme de Bienne, Permis de construire et contrôles, Rue Centrale 49, 2501 Bienne
- Administration communale Twann-Tüscherz, Moos 11, 2513 Twann-Tüscherz
- Administration communale Ligerz, Hübeli 4, 2514 Ligerz
- Administration communale La Neuveville, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville

selon les heures d'ouverture ordinaires, du 24 août 2026 au 22 septembre 2026.

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer

sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y. c. modifications de terrains, défrichement, acquisition de droits, etc.).

Oppositions: Quiconque a qualité de partie en vertu de la PA peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête.

Quiconque a qualité de partie en vertu de la Loi fédérale sur l'expropriation (LEX; RS 711) peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEX pendant le délai de mise à l'enquête (oppositions à l'expropriation; demandes selon les art. 7 à 10 LEX; demande de réparation en nature selon l'art. 18 LEX; demande d'extension de l'expropriation selon l'art. 12 LEX; demandes sur le montant de l'indemnité selon l'art. 16 et 17 LEX).

Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEX).

Les oppositions, écrites et en deux exemplaires seront adressées durant le délai de mise à l'enquête (date selon timbre postal) à l'Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations I, 3003 Berne. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.

Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'autorité chargée de l'approbation des plans, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCDF).

Ban d'expropriation: Dès la remise de l'avis personnel ou de la demande d'expropriation à la personne visée par celle-ci, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition de droit ou de fait susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (art. 42 LEX). L'expropriant est tenu de réparer intégralement le dommage résultant du ban d'expropriation (art. 44 al. 1 LEX).

Berne, le 19 août 2026

Office fédéral des transports, 3003 Berne

Office des transports publics et de la coordination des transports du canton de Berne, 3013 Berne

Municipalité de La Neuveville

Désaffectation de tombes et de niches cinéraires au cimetière

Cette publication remplace la publication du 5 juin 2026

Conformément à l'article 22 du Règlement communal du cimetière et des inhumations, le Conseil municipal de La Neuveville décide de procéder à la désaffectation des tombes suivantes:

Tombes d'inhumations	Secteur B3 – Niches cinéraires N°:
Secteur A4 – Tombes N°:	205 - 207 - 208 - 210 - 211 - 212 - 213 - 214 - 215 - 216 - 217 - 218 - 219 - 220 - 221 - 223 - 224 - 225 - 227 - 228 - 229 - 230 - 231 - 232 - 233 - 234 - 235 - 236 - 237 - 238 - 239 - 240 - 241 - 242 - 243 - 244 - 245 - 246 - 247 - 248 - 249 - 250 - 251 - 253
491 - 492 - 493 - 494 - 495 - 496 - 497 - 542 - 543 - 544 - 545 - 546 - 547 - 548 - 549 - 550 - 551 - 552 - 553 - 554 - 555 - 556 - 557 - 558 - 559 - 560 - 561 - 562 - 563 - 564 - 565 - 566 - 567 - 568 - 569 - 570 - 571 - 572 - 573 - 574 - 575 - 576 - 577 - 578 - 579 - 580 - 581 - 582 - 583 - 584 - 585 - 586 - 587 - 588 - 589 - 590 - 591 - 592 - 593 - 594 - 595 - 596 - 597 - 598 - 599 - 601 - 602 - 603 - 604 - 605 - 606 - 607 - 608 - 609 - 610 - 611 - 612 - 613 - 614 - 615 - 616 - 617 - 618 - 619 - 620 - 621 - 622	Reste en place les niches N° 204, 206, 209, 222, 226, et 252
Secteur A5 – Tombes N°:	Secteur B5 – Niches cinéraires N°:
01 - 02 - 03 - 04 - 05 - 06 - 07 - 08 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44	161 - 162 - 164 - 165 - 167 - 168 - 169 - 170 - 171 - 172 - 173 - 174 - 175 - 176 - 177 - 179 - 180 - 181 - 182 - 183 - 184 - 185 - 186 - 187 - 189 - 190 - 191 - 192 - 193 - 194 - 196 - 197 - 198 - 200 - 201 - 202 - 203
	Reste en place les niches N° 163, 166, 178, 188, 195 et 199

Les proches parents qui le désirent peuvent reprendre les monuments, pierres cinéraires, plantes ou autres ornements.

Pour cela, un avis donné au Service de la gestion du territoire jusqu'au 30 novembre 2026 au plus tard est nécessaire.

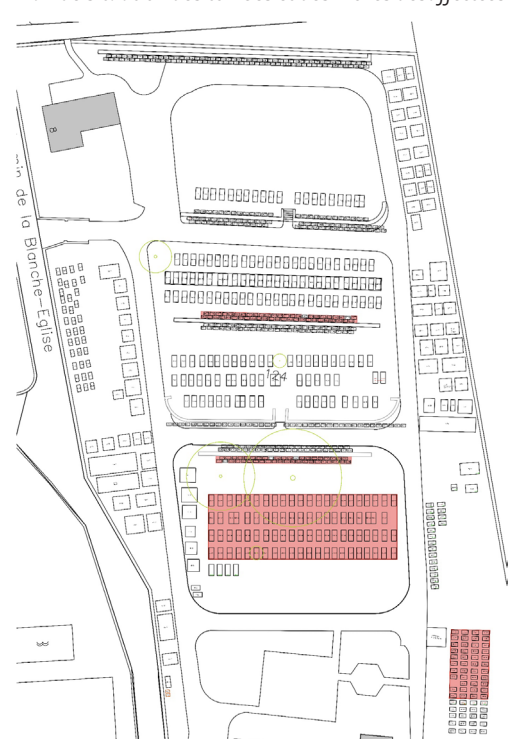
A partir du 1^{er} janvier 2027, il sera procédé à l'élimination des monuments par les soins du personnel du cimetière.

Le Conseil municipal n'a pas prévu d'informer les familles par écrit. Elles voudront bien se référer au présent avis officiel.

Pour tous renseignements complémentaires, le Service de la gestion du territoire reste à disposition au 032 752 10 80.

Le Département de la Gestion du Territoire

Plan de situation des tombes et des niches désaffectées



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2026 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch

Téléphone: 032 315 70 70

Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2026, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	21.12.26	01.01.27	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts

Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche.

Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

Lors d'un dépôt payant, il est possible d'effectuer le paiement par Twint ou cash.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2026

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal

« Le Battoir », entre 11h et 12h

Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h30 et 14h30

Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h45 et 15h45

29 août, 12 septembre, 26 septembre

L'administration communale

EMPLOI - 1 OFFRE

Commune Mixte de Plateau de Diesse

Emploi - Mise au concours

Le dicastère de l'agriculture de la Commune Mixte de Plateau de Diesse suite au départ de l'un de ses collaborateurs, pour le 1^{er} mai 2027 et pour une durée déterminée de six mois renouvelables,

SON BERGER DE LA BERGERIE DU BAS

Mont Sujet, Lamboing

Champs d'activités

- Soins et contrôle sanitaire du bétail estivé
- Soins et entretien des pâtures ainsi que des bâtiments et des étables
- Entretien des clôtures
- Alimentation en eau et en fourrage du bétail
- Rentrer les récoltes
- Relever les compteurs d'eau

Profil souhaité

- Titulaire d'un CFC dans le domaine de l'agriculture ou formation équivalente
- Expérience dans les domaines précités
- Habitation sur le domaine et possibilités de petite restauration
- Permis de conduire pour véhicules automobiles légers
- Maîtrise d'un tracteur

Le contrat est conclu pour une durée de six mois, du 1^{er} mai au 31 octobre, mais renouvelable d'année en année.

Si vous remplissez toutes ces conditions, nous nous réjouissons alors de recevoir votre lettre de motivation, accompagnée des documents usuels à :

Commune Mixte de Plateau de Diesse
M^{me} Florence Jeanneret-Grosjean
Présidente de la commission des pâtures
La Chaîne 2, 2515 Prêles

jusqu'au 31 août 2026

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus directement auprès de Mme Florence Jeanneret, responsable du dicastère concerné (078 732 48 16).

Des documents supplémentaires et, notamment, le cahier des charges, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch

Pour en faciliter la lecture, les termes contenus dans le présent document s'entendent indistinctement au féminin et au masculin

Avis de construction

Requérant : M. Patrick Turuvani, Les Mouchettes 13, 2515 Prêles

Auteur du projet : M. Hasib Ferhatovic, Rue des Tunnels 28, 2000 Neuchâtel

Propriétaires fonciers : M^{me} et M. Turuvani Céline et Patrick, Prêles

Projet : Installation d'une pompe à chaleur air-eau en remplacement du système de chauffage existant, parcelle N° 2113, Les Mouchettes 13, village de Prêles

Zone : H2

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juillet au 16 août 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 juillet 2026

L'administration communale

Avis de construction

Requérant : M. Yves Bolliger, Derrière la Chaux 3a, 2516 Lamboing

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Propriétaires fonciers : M^{me} et M. Céline et Patrick Bolliger, Lamboing

Projet : Remplacement d'une pompe à chaleur intérieure par une nouvelle pompe à chaleur extérieure, parcelle N° 2457, Derrière la Chaux 3a, village de Lamboing

Zone : mixte B

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de la Commune mixte de Plateau de Diesse à Prêles jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut également être consulté sur la plate-forme eBau <https://www.be.ch/ebau>.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 17 juillet au 16 août 2026. Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire à la Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles.

Prêles, le 17 juillet 2026

L'administration communale

Foire de Diesse – Lundi 26 octobre 2026

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la foire de Diesse aura lieu

le lundi 26 octobre 2026

Nous invitons cordialement les commerçants, artisans et créateurs de la région à y participer!

Le délai d'inscription est fixé au 2 octobre 2026.

Tarifs

Locaux	Externes
Fr. 20.- pour 3m	Fr. 30.- pour 3m
Fr. 25.- pour + de 3m	Fr. 35.- pour + de 3m

Renseignement et inscription : animation.plateau@gmail.com ou 079 315 99 49

Déchetterie de Diesse - Ramassage annuel de déchets spéciaux

concerne les villages de Diesse, Lamboing, Nods et Prêles

Le samedi 19 septembre 2026 de 9h à 11h30, vous aurez la possibilité de venir déposer vos déchets spéciaux. Ces déchets sont par exemple des produits chimiques, des médicaments, des thermomètres au mercure, des restes de peinture et des sprays, des produits phytosanitaires, des produits de traitement du bois, des produits ménagers, des liquides toxiques, des accus et batteries, etc.

En raison des risques qu'ils présentent pour l'environnement, les déchets spéciaux nécessitent un traitement particulier et ne doivent en aucun cas être jetés à la poubelle ou dans les toilettes.

Les déchets spéciaux des ménages doivent en priorité être remis aux fournisseurs.

Un prix de Fr. 5.00/kg, sera encaissé directement sur place.

Un grand merci pour votre collaboration.

Les administrations communales de Nods et de Plateau de Diesse

Sortie annuelle des aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Tous les aînés de la commune sont invités à la sortie annuelle qui aura lieu :

Mercredi 9 septembre 2026 Rendez-vous à 9h00 au Bâtiment de Diesse

Afin de pouvoir organiser cette sortie au mieux, nous vous prions de vous inscrire jusqu'au vendredi 4 septembre 2026 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire :

- Par téléphone : 032/ 315 70 70
- Par email : info@leplateaudediesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier : La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 08h30 à 11h30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant des mois de juillet et août.

La commission des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Votations fédérales & cantonales - Dimanche 27 septembre 2026

Il est possible de venir voter au bureau de vote à l'administration communale, La Chaîne 2 à Prêles, le dimanche 27 septembre de 10h à 12h.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, en temps

voulu. Il peut aussi être déposé dans les boîtes aux lettres communales disposées dans les trois villages, jusqu'au dimanche 9h.

Pour rappel, les boîtes aux lettres des anciennes administrations communales de Diesse et Lamboing peuvent être utilisées pour le dépôt des enveloppes de vote par correspondance, mais ne doivent en aucun cas servir au dépôt d'autres documents pour la commune.

Attention :

1. Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation est signée par l'électrice ou l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre carte!
2. Pour rappel, seuls les bulletins de vote doivent être insérés dans la petite enveloppe. La carte de légitimation signée doit être glissée dans la grande enveloppe à fenêtre, avec la petite enveloppe contenant les bulletins.

Présidence : M. Frédéric Racine

Secrétaire : Mme Christine Grandjean

Bureau de vote

Dimanche 27 septembre 2026

Membres : M. Sébastien Liechti
M^{me} Sandrine Monney

Suppléante : M^{me} Virginie Moser

Bureau de dépouillement
Dimanche 27 septembre 2026

Membres : M^{me} Claudia Bärtschi
M. Giulio Caccioppoli
M. Roland Franssen
M. Claude-Alain Hänni
M^{me} Camille Miazza
M. Charles Oppliger
M. Christophe Oriella

L'administration communale

STRESSÉ ? FATIGUÉ ?

L'alcool
n'est pas la solution !

APPELEZ-NOUS !
0800 105 105
www.addictionsuisse.ch



ADDICTION | SUISSE

**Nods**Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch**Horaire de la déchetterie**

Vous pouvez consulter l'horaire de la déchetterie sur le calendrier que chaque ménage a reçu ou par le biais du site internet (Officiel-Déchetterie-Memodéchets-Nods) ou encore au moyen de l'application « MEMODéchets » téléchargeable dans l'App Store ou sur Google Play

Avis de construction

Requérant : M. Francis Conrad, Route de Chasseral 6, 2518 Nods.

Auteur du projet : Helvetiqua Sàrl, Route de l'Ancienne Papeterie 106, 1723 Marly.

Emplacement : parcelle N° 114, au lieu-dit : « Route de Chasseral 6 », commune de Nods.

Projet : remplacement du système de chauffage au bois par l'installation d'une pompe à chaleur air-eau à l'intérieur d'un bûcher.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : VA.

Zone de protection : PPS EB-A.

Recensement arch. : bâtiment digne de protection, classé par arrêté du conseil exécutif du 19.03.1997, objet C et ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 13 septembre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 14 août 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Gratuité du bibliobus pour les écoliers

Nous vous rappelons que le Conseil communal offre la gratuité du bibliobus à tous les enfants de Nods en âge de scolarité obligatoire.

Bonne lecture !

Conseil communal

Office de contrôle des champignons

La saison des champignons approchant à grands pas, l'Office de contrôle des champignons ouvrira ses portes, en collaboration avec la vapko

Tous les lundis du 7 septembre au 26 octobre 2026 de 18h30 à 19h30

SAUF LE LUNDI 12 OCTOBRE 2026

A l'Office du tourisme.

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville

Gratuit et sans rendez-vous

En dehors de ces horaires, vous pouvez vous référer au site de la Vapko (association suisse des organes officiels de contrôle des champignons) sur www.vapko.ch ou auprès de Mme Gaëlle Monnat au 079 546 55 73.

Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée

Dans sa séance du 18 août 2026, le Conseil communal a accepté sans remarque le procès-verbal de l'assemblée communale du 29 juin 2026.

Conseil Communal

Commune mixte de Nods

Plantation et élagage des arbres, haies vives, buissons et cultures agricoles le long des chemins du remaniement

- Profil d'espace libre

L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.

- La largeur libre doit être de 0.50 m au moins.

Aux points dangereux, les arbres, haies vives, buissons, cultures maraîchères et agricoles (par exemple : le maïs et autres céréales) doivent être plantés à une distance suffisante par rapport à la chaussée, ceci pour éviter un élagage ou un fauchage prématuré.

Nous prions tous les propriétaires concernés d'effectuer l'élagage nécessaire

d'ici au 31 août 2026

Administration communale

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.

Association du Stand de Tir Nods – La Neuveville – Enges

Tir obligatoire au Stand de tir de Nods, dernières séances 2026

La dernière séance de l'année du tir obligatoire à 300 m sera organisée au Stand de tir intercommunal de Nods le jeudi 20 août 2026 de 18h à 19h30 et le samedi 22 août 2026 de 9h à 11h30.

Le programme de tir reste inchangé. Les tireurs astreints doivent se présenter avec leur arme personnelle sans oublier leur livret de service, livret de tir ou livret de performances militaires de même que les documents (étiquettes et coordonnées individuelles) reçus à cet effet par l'administration militaire. Il est conseillé de prendre les précautions.

Les tireurs non-astreints sont bien entendu aussi invités pour ces derniers rendez-vous de tir obligatoire dans la région.

Société de tir de Campagne Nods

Association du Stand de tir La Neuveville – Nods-Enges



Commune Bourgeoise de Prêles
Aux ayants droit

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 31 mai 2026

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo – RSB 170.111)

Lors de sa séance du 17 août 2026, le Conseil bourgeois a approuvé le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 31 mai 2026.

Prêles, le 17 août 2026

Au nom de la Commune bourgeoise de Prêles

Le secrétaire

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Le passé disparu par Charles Ballif

La Neuveville, 1936, Fête jurassienne de gymnastique – Section la Neuveville (collection Charles Ballif)

PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 23 août

10h, culte de remerciement à la Blanche Eglise pour et par la pasteure Marianne Chappuis avec Ste-Cène, « Pierre qui marche reçoit la vie ». Textes bibliques: Matthieu 16, 13 à 20 et Matthieu 16, 21 à 28. Chants: 84, 21/14, 45/07, 42/08. Organiste: Sven Müller

Mercredi 26 août

10h, groupe de prière à la salle Schwander
14h30, chant à la maison de paroisse
18h, vernissage de l'expo photos -les domaines viticoles de La Neuveville au secrétariat.

Dimanche 30 août

10h, culte régional à la fête villageoise de Nods
Si vous avez besoin d'un transport, téléphonez au 032 751 10 35!

La Blanche-Eglise est ouverte tous les jours de 9h à 18h

A votre service

Marianne Chappuis, pasteure, 078 768 01 66
Christian Borle, animateur de paroisse, 078 739 58 28
Sarah Holzmann, catéchète, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 23. August

11 Uhr, Pavillon St. Petersinsel: Insel-Gottesdienst mit Pfrn. Corinne Kurz und Juho Kanerva (Akkordeon). Anschliessend Apéro. Anreise: Mit dem Kursschiff der BSG, Biel 9.25 Uhr, Tüscherz 9.40 Uhr, Engelberg 9.47 Uhr, Twann 10 Uhr, Ligerz 10.10 Uhr.

Pikettdienst

21. August bis 6. September: Pfr. Peter von Salis (078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 23 août 2026, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 30 août 2026, 10h, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville

Dimanche 30 août 2026, 10h, Célébration œcuménique, Fête villageoise de Nods

Célébrations et événements spéciaux

Dimanche 30 août 2026, 10h, Célébration œcuménique, Fête villageoise de Nods

Catéchèse

Et si j'inscrivais mon enfant, mon jeune au caté ou éveillé à la foi en catéchèse?

Après les vacances d'été, nous proposerons des parcours de caté, d'animation jeunesse pour tous les âges, à Bienne et à La Neuveville

Vos enfants, jeunes, cherchent des réponses et vous souhaiteriez qu'ils découvrent les richesses de la Foi? Découvrir Jésus, expérimenter l'Amour de Dieu le Père, partager avec d'autres la Parole, prier, apprendre à vivre en chrétien: tout cela, votre enfant, jeune, peut le vivre au caté, dans une relation de confiance.

Les méthodes pédagogiques au caté ont profondément évolué. Désormais, il s'agit surtout de faire découvrir que la foi n'est pas seulement un savoir à apprendre, mais une façon de vivre avec le Christ jour après jour. Bienvenue à chacun et chacun, quel que soit l'âge de votre enfant ou de votre jeune.

Renseignements et inscriptions
Unité pastorale Bienne-La Neuveville
Claudine Brumann, 032 328 19 25
claudine.brumann@kathbielbienne.ch

Sortie des aînés: sur les pas de saint Nicolas de Flüe
Un beau programme attend les aînés de notre Unité pastorale! Cette année, nous partirons à

la découverte de Sachseln, sur les pas de saint Nicolas de Flüe et de Dorothée Wyss, dans un esprit de fraternité, de découverte et de ressourcement.

Les aînés de La Neuveville et du Plateau de Diesse partiront le mercredi 16 septembre 2026. Départ à 07.30 de La Neuveville, devant la poste, et retour prévu aux alentours de 19.00. Merci aux personnes intéressées de s'inscrire jusqu'au 9 septembre auprès du secrétariat: tél. 032 329 56 01 ou communaute.francoophone@kathbielbienne.ch. Programme de la sortie des aînés:

- Pause café-croissant en cours de route
- 11h: découverte et visite de l'église paroissiale et de pèlerinage Saint-Théodule, qui abrite le tombeau de saint Nicolas de Flüe
- 12.30: repas au monastère de Bethanien
- 15h: découverte du Lumeum – Niklaus & Dorothee Alive, une expérience immersive à 360° qui fait revivre l'histoire de Nicolas de Flüe et de Dorothée Wyss à travers la lumière, le son et l'image
- 16.45: départ pour le retour dans nos foyers respectif.

Prix: 50 CHF par personne, 90 CHF par couple, à payer directement dans le car.

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Course de la Solidarité

Un grand merci pour le magnifique élan de solidarité, grâce à vous, cette 15^e édition a été une belle réussite. Classement et photos: www.coursedelasolidarite.ch

Dimanche 23 août

Culte à Diesse, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Dimanche 30 août

Célébration œcuménique de la Fête villageoise, 10h00, sous la tente de la fête à Nods

Café-Contact

Reprise des rencontres du Café-Contact, le vendredi 4 septembre, 14h00-16h30, rencontre suivante, vendredi 9 octobre

Conférence Vibration avec Ada Marra

Mardi 8 septembre, 19h30, Bâtiment de Diesse, rencontre interactive avec Ada Marra autour de l'engagement et du vivre-ensemble. Engagée pendant 18 années au Conseil national, Ada Marra est aujourd'hui aumônière en Hôpital. Entrée libre, collecte

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: Nicole Lecomte, lecomteny@bluewin.ch, 079 287 49 86

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 23 août, 10h

Blanche Église, remerciement à Marianne Chappuis

Dimanche 30 août, 10h

Célébration œcuménique dans le cadre de la fête du village de Nods sur la scène du village.

À partir de 11h, stand et animation de la paroisse.

Groupe de lecture biblique

Mardi 25 août, 9h, maison de paroisse.

Contacts

Marianne Chappuis, Pasteure 078 768 01 66
marianne.chappuis@paref2520.ch

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE ÉVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Adresses utiles I 9

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc) Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 032 752 10 80

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du: Lundi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Samedi et dimanche: 9h à 15h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert les samedis et dimanches de 11h à 17h du 25 avril au 25 octobre 2026

Expositions temporaires:

Girouette, gargouille & cie et L'éloquence des murs

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÉRESSE

Exposition: *Sammeln* | collectionner
Le musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 13h30 à 17h
www.rebbaumuseum.ch/fr - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON – MAI À NOVEMBRE,
Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

AGENDA DU PLATEAU

Découvrez les événements et manifestations du Plateau de Diesse, de Nods et de Lignières dans l'Agenda du Plateau: www.plateau-vivant.ch

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Vendredi	18.09.26	20h	Yumi Ito
Vendredi	02.10.26	20h	Les Sissi's
Samedi	10.10.26	20h	Yves Jamait
Samedi	17.10.26	20h	Sim's
Samedi	31.10.26	20h	Y.Provenzano
Dimanche	01.11.26	17h	Fête de la Sorcière
Samedi	14.11.26	20h	Jazz de Cortaillod
Samedi	21.11.26	20h	Sandra Azenha
Dimanche	29.11.26	17h	Cie de la Marelle
Ve 11 – Sa	12.12.26	20h	Brigitte Rosset
Vendredi	18.12.26	20h	Saveurs du Sud
Samedi	09.01.27	20h	Benoît Dorémus
Vendredi	15.01.27	20h	Troupe de Rive

Editeur: Aprint Holding SA | Rue de la Clef 7 | 2610 St-Imier